

2^{ème} ANNEE DE LICENCE AES

Parcours

Groupe Cours n°2

Matière : Histoire de la Société Française

Responsable de la matière : Mme Pierchon

Durée de l'épreuve : 1H30

Commenter le texte suivant :

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est assurément un texte fondateur de grande portée...Mais des limites sont perceptibles... Ainsi l'égalité qui est évoquée dans l'article 1er est une égalité de droit et ... une égalité politique essentiellement, ce qui évacue la question de l'inégalité des situations sociales. Bien plus, au nom de la liberté, on ira jusqu'à réprimer ce qui aurait pu favoriser l'avènement d'une certaine égalité sociale : décret d'Allarde ... et loi Le Chapelier. (...)

Dès 1790, le Comité de mendicité de l'Assemblée Constituante, par son président La Rochefoucault-Liancourt, évoque « les droits de l'homme pauvre sur la société et ceux de la société sur lui » et prévoit un système d'organisation de lutte contre la mendicité. Durant la Convention (...), la législation sociale se précise (...). Cependant, malgré un effort réel (...), les réalisations sont partielles et insuffisantes. D'abord à cause d'un contexte difficile (...). Mais aussi parce que le secours, lorsqu'il existe, reste conditionnel. Ce qui paraît déterminant, c'est la capacité ou non à travailler. (...) Les hommes étant proclamés égaux en droit, ils apparaissent responsables de leur destinée, si bien qu'à la limite le pauvre devient responsable de sa propre déchéance. (...). A la limite, nul n'est pauvre s'il est en état de travailler ou d'économiser. (...)

Y.MAREC*, *Protection sociale et exclusion* dans Revue Quart Monde, N°152 - 1994.

* Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen.

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ